

RCS : DIEPPE Code greffe : 7601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIEPPE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00244 Numéro SIREN : 831 560 313 Nom ou dénomination : A.F.S.
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2019 sous le numéro de dépôt 1417

Bilan

LE 29 JUL. 2019
201931417

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18
ACTIF			
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
Concessions, brevets et droits assimilés	1 380	1 380	
Fonds commercial	40 000		40 000
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Installations techniques, matériel et outillage	7 402	1 218	6 184
Autres immobilisations corporelles	12 041	2 723	9 318
<i>Immobilisations financières</i>			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	60 823	5 321	55 501
<i>Stocks</i>			
Matières premières et autres approv.	3 691		3 691
<i>Créances</i>			
Clients et comptes rattachés	42 876		42 876
Fournisseurs débiteurs	379		379
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 785		1 785
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	9 271		9 271
Autres créances	355		355
<i>Divers</i>			
Disponibilités	39 742		39 742
TOTAL ACTIF CIRCULANT	98 099		98 099
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL ACTIF	158 922	5 321	153 600

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Bilan

	Net au 31/12/18
PASSIF	
Capital social ou individuel	7 500
Résultat de l'exercice	18 149
TOTAL CAPITAUX PROPRES	25 649
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Emprunts	42 295
Découverts et concours bancaires	481
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	42 776
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 094
Personnel	22 645
Organismes sociaux	33 216
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 981
Autres dettes fiscales et sociales	1 173
Dettes fiscales et sociales	62 015
Autres dettes	67
TOTAL DETTES	127 951
TOTAL PASSIF	153 600

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Compte de résultat

	du 21/08/17 au 31/12/18 17 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	570 556	100,00	570 556	
Autres produits	499	0,09	499	
Total	571 055	100,09	571 055	
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de m.p & aut.approv.	238 397	41,78	238 397	
Variation de stock (m.p.)	-3 691	-0,65	-3 691	
Autres achats & charges externes	107 788	18,89	107 788	
Total	342 494	60,03	342 494	
MARGE SUR M/SES & MAT	228 562	40,06	228 562	
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	3 462	0,61	3 462	
Salaires et Traitements	147 272	25,81	147 272	
Charges sociales	48 989	8,59	48 989	
Amortissements et provisions	5 962	1,04	5 962	
Autres charges	8		8	
Total	205 692	36,05	205 692	
RESULTAT D'EXPLOITATION	22 870	4,01	22 870	
Charges financières	1 406	0,25	1 406	
Résultat financier	-1 406	-0,25	-1 406	
RESULTAT COURANT	21 464	3,76	21 464	
Produits exceptionnels	4 000	0,70	4 000	
Charges exceptionnelles	4 860	0,85	4 860	
Résultat exceptionnel	-860	-0,15	-860	
Impôts sur les bénéfices	2 455	0,43	2 455	
RESULTAT DE L'EXERCICE	18 149	3,18	18 149	

COPIE CERTIFIÉE CONFORME 

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU A.F.S

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 153 600 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 18 149 euros.

L'exercice a une durée de 17 mois, recouvrant la période du 21/08/2017 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/04/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

1 an

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Règles et méthodes comptables

actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 4 240 euros a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial		40 000		40 000
– Autres postes d'immobilisations incorporelles		1 380		1 380
Immobilisations incorporelles		41 380		41 380
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels		7 402		7 402
– Installations générales, agencements aménagement divers		3 015		3 015
– Matériel de transport		10 500	5 500	5 000
– Matériel de bureau et informatique, mobilier		4 026		4 026
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		24 943	5 500	19 443
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE		66 323	5 500	60 823

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	41 380	24 943		66 323
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	41 380	24 943		66 323
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		5 500		5 500
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		5 500		5 500

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	40 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	40 000

La valorisation du fonds de commerce au 31/12/2018 n'indique aucune prestation dépréciation.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles		1 380		1 380
Immobilisations incorporelles		1 380		1 380
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 218		1 218
– Installations générales, agencements aménagements divers		69		69
– Matériel de transport		1 882	640	1 242
– Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 413		1 413
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles		4 582	640	3 941
ACTIF IMMOBILISE		5 962	640	5 321

COPIE CERTIFIÉE CONFORME 

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 54 666 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	42 876	42 876	
Autres	11 790	11 790	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	54 666	54 666	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Etat – produits à recevoir	355
Total	355

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 500,00 euros décomposé en 750 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 127 951 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	481	481		
– à plus de 1 an à l'origine	42 295	6 902	29 000	6 392
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 094	23 094		
Dettes fiscales et sociales	62 015	62 015		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	67	67		
Produits constatés d'avance				
Total	127 951	92 559	29 000	6 392
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	50 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	7 773			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	2 068
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	68
Dettes provis. pr congés à payer	2 645
Personnel – autres charges à payer	20 000
Charges sociales – charges à payer	8 548
Etat – autres charges à payer	1 173
Total	34 501

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux	570 556		570 556
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	570 556		570 556

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A.F.S
Entreprise unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Au capital de 7500.00 euros
Siège social : 16 Avenue de la Reine
76440 FORGES LES EAUX

R.C.S.DIEPPE 831 560 313

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIEPPE
REÇU

LE 29 JUIL. 2019

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 1er MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 1er mai à 10 heures, Monsieur BISSON thomas, associé unique et gérant de l'EURL A.F.S, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros, RCS de Dieppe n°831 560 313, dont le siège est à Forges Les Eaux (76640), 16 avenue de la Reine,

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018
- l'affectation du résultat,
- la constatation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.
- Augmentation du capital
- Modification des statuts
- Pouvoir pour les formalités.

Première décision

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31/12/2018, approuve ces comptes, tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 18 149.19 euros.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 18 149.19 euros de la façon suivante:

- Autres réserves : 18 149.19 euros

Troisième décision

L'associé unique approuve les conventions visées par l'article L.223-19 du Code de Commerce.

Quatrième décision

L'associé unique reconnaît qu'au titre des trois derniers exercices, il n'a pas été distribué de dividendes.

Cinquième décision

L'associé unique reconnaît qu'au titre de ses fonctions de Président, il a reçu une rémunération brute de 64 989.23 euros.

Sixième décision

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'augmenter le capital social d'une somme de 15 000.00 euros pour le porter de 7 500.00 euros à 22 500.00 euros par élévation de la valeur nominale des parts sociales de 10 euros à 30.00 euros. Cette augmentation du capital sera réalisée par l'incorporation des autres réserves de 15000.00€

Septième décision

L'associé unique en conséquence de la résolution d'augmentation du capital, décide de compléter l'article 6 des statuts relatif aux apports, et de modifier l'article 7 des statuts relatif au capital, ainsi qu'il suit :

Article 6 – Apports – Formation du capital

Lors de l'augmentation de capital décidée par assemblée générale mixte du 1er mai 2019 il a été apporté la somme de 15 000.00 euros soit par l'incorporation des autres réserves pour un montant de 15 000.00€

Article 7 – Capital

Le capital social, fixé initialement à la somme de 7 500 euros, est fixé, aux termes de l'augmentation décidée par assemblée générale Extraordinaire du 1^{er} mai 2019, à 22 500 euros. Il est divisé en 750 parts de 30.00 euros chacune et réparties entre les associés en proportion de leurs droits respectifs, à savoir

- à Monsieur BISSON Thomas, à concurrence de 750 parts, ci,	750.00 parts

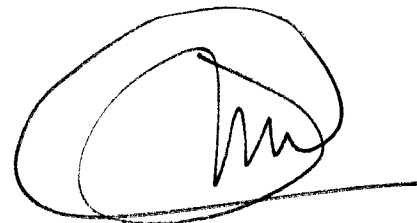
TOTAL	750.00 parts

Huitième décision

L'associé unique confère tous pouvoirs à Monsieur BISSON Thomas, gérant de la société, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Signature de l'associé unique

A handwritten signature, possibly reading 'T. BISSON', is enclosed within a large, hand-drawn oval. A horizontal line extends from the right side of the oval.

LE 29 JUL. 2019

A.F.S
Entreprise unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500.00 euros
Siège social : 16 Avenue de la Reine
76440 FORGES LES EAUX

R.C.S.DIEPPE 831 560 313

**RAPPORT ANNUEL DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE DU 1^{er} MAI 2019**

Le soussigné Monsieur BISSON Thomas, gérant de l'EURL A.F.S, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, établi le présent rapport de gestion :

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur, et notamment aux directives du décret du 29 novembre 1983.

1°) PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT

Les documents comptables de l'exercice considéré font ressortir les données suivantes :

- Total du bilan	153 600 euros
- Chiffre d'affaires	570 556 euros
- Nombre de salariés	3

Notre société ne rentre donc pas dans le cadre des sociétés à responsabilité limitée devant, conformément à la loi et aux textes en vigueur, être assujettie à la règle de la nomination d'un commissaire aux comptes.

Au cours de cet exercice écoulé, le total de nos produits d'exploitation s'élève à 571 055.34 euros, et celui de nos charges d'exploitation à 548 185.63 euros.

Celles-ci sont réparties de la manière suivante par rapport à notre chiffre d'affaires net :

- Chiffre d'affaires :	100.00 %
- Achats de matières premières et autres approv. :	41.13 %
- Autres achats et charges externes :	18.89 %
- Impôts et taxes	0.61 %
- Salaires et traitements :	25.81 %
- Charges sociales :	8.59 %
- Amortissements et provisions :	1.04 %

- Autres charges : 0.00 %

Il en résulte un résultat d'exploitation de 22 869.71 euros pour l'exercice concerné.

Compte tenu de notre résultat financier de -1405.80 euros et après diverses régularisations aux comptes de produits et de charges exceptionnels, nous réalisons un résultat avant impôts de 20 604.19 euros.

Il résulte des comptes que nous vous avons présentés un résultat net de 18 149.19 euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Autres réserves : 18 149.19 euros

2°) EVOLUTION ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Premier exercice de notre société, nous avons acquis un fonds artisanal et avons développé notre activité de bonne manière, ce qui nous a permis de réaliser un bon bénéfice.

Nous avons transformé la forme juridique de notre société et nous proposons d'augmenter son capital, afin de donner une confiance encore accrue pour les tiers.

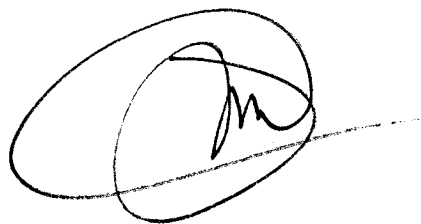
3°) RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Aucune action de recherche et de développement n'a été menée par notre société au cours de l'exercice écoulé.

4°) FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société ne contrôle aucune filiale (c'est-à-dire ne possède pas plus de 50% du capital d'une autre société) et ne détient aucune participation (c'est-à-dire ne possède pas plus de 10% du capital d'une autre société).

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy initial 'M' followed by a horizontal line extending to the right.

A.F.S
Entreprise unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500.00 euros
Siège social : 16 Avenue de la Reine
76440 FORGES LES EAUX
R.C.S.DIEPPE 831 560 313

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIEPPE
REÇU

LE 29 JUIL. 2019

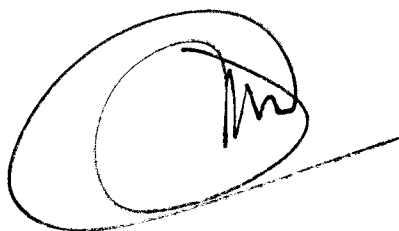
RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS VISEES A
L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 1^{er} MAI 2019

L'associé unique, Mr BISSON Thomas, gérant de l'EURL A.F.S a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, établi le présent rapport sur les conventions visées à L.223-19 du Code de Commerce intervenues ou renouvelées au cours de cet exercice.

Ces conventions concernent les opérations faites par la société avec un associé directement ou indirectement intéressé.

Aucune convention particulière connue courante ne lie la Société à l'associé unique.

Fait à Forges Les Eaux
Le Gérant.



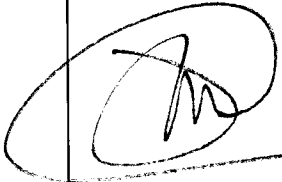
A.F.S
Entreprise unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500.00 euros
Siège social : 16 Avenue de la Reine
76440 FORGES LES EAUX

R.C.S.DIEPPE 831 560 313

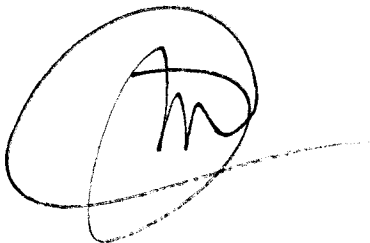
GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIEPPE
REÇU
LE 29 JUIL. 2019

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 1^{er} MAI 2019

FEUILLE DE PRESENCE

NOM - PRENOM	PARTS	REPRESENTATION	EMARGEMENT
Mr BISSON Thomas, associé gérant	750		
TOTAUX	750		

Le Président



Le Secrétaire

Les Scrutateurs

A.F.S
Entreprise unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500.00 euros
Siège social : 16 Avenue de la Reine
76440 FORGES LES EAUX
R.C.S.DIEPPE 831 560 313

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIEPPE
REÇU

LE 29 JUIL. 2019

TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE DU 1^{er} MAI 2019

Lors de l'assemblée générale mixte, convoquée pour le 1^{er} mai 2019, l'associée unique a pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

Approbation des comptes.

DEUXIEME RESOLUTION :

Affectation du résultat

TROISIEME RESOLUTION :

Approbation des conventions visées par l'article L.223-19 du Code de Commerce.

QUATRIEME RESOLUTION :

Non distribution de dividendes.

CINQUIEME RESOLUTION :

Approbation de la rémunération de la gérance.

SIXIEME RESOLUTION :

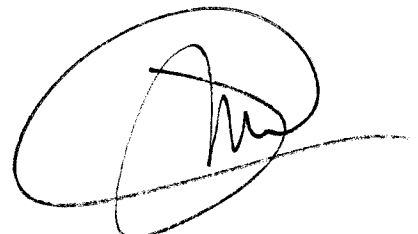
Augmentation du capital social

SEPTIEME RESOLUTION :

Modification des statuts

HUITIEME RESOLUTION :

Pouvoir, formalités



A.F.S
Entreprise unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500.00 euros
Siège social : 16 Avenue de la Reine
76440 FORGES LES EAUX

R.C.S.DIEPPE 831 560 315

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIEPPE
REÇU

LE 29 JUIL. 2019

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 1^{er} MAI 2019

APPROUVANT LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A.F.S
Entreprise unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500.00 euros
Siège social : 16 Avenue de la Reine
76440 FORGES LES EAUX
R.C.S.DIEPPE 831 560 313

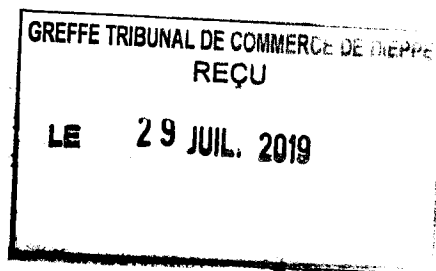
S O M M A I R E

- BILAN, COMPTE DE RESULTAT, ANNEXE
- RAPPORT ANNUEL DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE
- RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE
- PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 01/05/2019
- FEUILLE DE PRESENCE
- TEXTE DES RESOLUTIONS, PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT



S.C. CABINET RAYEUR

SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPERTISE-COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA RÉGION DE ROUEN



Le 24 juillet 2019

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
54 rue Faubourg de la Barre
BP 70231
76204 DIEPPE CEDEX**

Dossier : EURL A.F.S

BORDEREAU D'ENVOI DE DOCUMENTS

Nombre	Libellé
	Messieurs, Veuillez trouver ci-inclus :
1	Exemplaire des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 soumis à l'Assemblée Générale ordinaire du 01/05/2019 pour le dossier ci-dessus référencé.
1	Chèque de 45.73 € en règlement des frais
	Bonne réception, sentiments les meilleurs. 